



## DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA 7<sup>e</sup> ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

24 janvier 2025

*Thème.- L'intelligence artificielle et l'éducation : préserver l'autonomie  
dans un monde automatisé*

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission » ou « la CDHC »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021, suite à la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême siégeant en chambres réunies,

*Ayant à l'esprit que*

l'éducation est [universellement reconnue] comme un puissant facteur de changement [dans la mesure où] elle améliore la santé et les moyens de subsistance, contribue à la stabilité sociale [...], stimule la croissance économique à long terme [et facilite] la réalisation de chacun des 17 Objectifs de développement durable (ODD)<sup>1</sup>,

*Se remémorant également que les Nations Unies,*

[c]onscientes de l'importance que revêt l'éducation dans la réalisation du développement durable, notamment au regard des [ODD], d'Action 21<sup>2</sup>, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le Développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>3</sup>, des objectifs du

<sup>1</sup> Cf. *Global partnership*, « Les bienfaits de l'éducation », <https://www.globalpartnership.org/fr/benefits-of-education#:~:text=L%C3%A9ducation%20est%20un%20puissant,17%20objectifs%20%de%20d%C3%A9veloppement%20durable>, consultée le 24 décembre 2024.

<sup>2</sup> Cf. Nations Unies, *Rapport de la Conférence sur l'environnement et le développement*, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II.

Programme Éducation pour tous, du Programme d'action mondial [pour l'Éducation au service du développement durable<sup>3</sup>, de la Déclaration d'Incheon<sup>4</sup> et du Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'[ODD] n° 4, [fait d'elle une priorité pour le développement de sociétés inclusives et résilientes],

**Ayant en outre à l'esprit** que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (AGONU), réunie en sa 73<sup>e</sup> session le 3 décembre 2018,

[c]onsciente également qu'il importe de s'attacher à garantir l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité à tous les niveaux – préscolaire, primaire, secondaire et supérieur, y compris l'enseignement à distance et la formation technique et professionnelle – de manière que chaque personne puisse accéder à l'apprentissage tout au long de sa vie et acquérir ainsi les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société et contribuer au développement durable, [a] décidé de proclamer, le 24 janvier **Journée internationale de l'éducation [(JIE)]** pour célébrer l'importance de l'éducation dans le développement des individus et des sociétés<sup>5</sup>,

**Relevant** que le but de la célébration de la JIE est de promouvoir l'Éducation en tant que droit humain fondamental, un bien public et une responsabilité publique<sup>6</sup> visant à sortir les hommes et les femmes de la pauvreté, à réduire les inégalités et à assurer un développement durable à tous<sup>7</sup>,

**Remarquant également** que la célébration de cette Journée vise à encourager les gouvernements, les organisations internationales et la société civile à travailler en synergie pour améliorer la qualité de l'éducation et pour atteindre l'ODD n° 4, à savoir « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »,

**Notant** que selon l'Observation générale n° 13 du Comité des Droits économiques, sociaux et culturels, « [l']éducation est à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine »<sup>8</sup> en ce sens qu'elle est un droit multiplicateur, permettant ou augmentant la jouissance d'autres droits humains, car ils sont liés et interdépendants,

**Considérant** également qu'à travers la célébration de cette Journée, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (acronyme en anglais : UNESCO) qui « agit comme chef de file mondial et régional en matière d'éducation, œuvre à renforcer

---

<sup>3</sup> Cf. Nations Unies, *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août - 4 septembre 2002, chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>4</sup> Cf. Nations Unies, Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, Résolution A/69/76 du 8 avril 2014, annexe.

<sup>5</sup> Cf. Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), Déclaration de Incheon / Education 2030 : Vers une éducation inclusive de qualité et équitable et l'apprentissage continu pour tous, Forum Mondial sur l'Éducation 2015 (FME 2015).

<sup>6</sup> Cf. Résolution A/RES/73/25 du 3 décembre 2018.

<sup>7</sup> Cf. *CanSFE*, « Journée internationale de l'éducation », <https://cansfe.ca/event/international-day-of-education-2/2025-01-24/>, consultée le 24 décembre 2024.

<sup>8</sup> Cf. UNESCO, « Le droit à l'éducation », <https://www.unesco.org/fr/right-education>, consultée le 18 décembre 2024.

<sup>9</sup> Cf. UNESCO, *Manuel sur le droit à l'éducation*, 2020, 284 pp., spéc. p. 32.

[d]es systèmes éducatifs [inclusifs et résilients] partout dans le monde et relève les défis planétaires contemporains par l'éducation »<sup>10</sup>, met en avant l'importance de l'éducation dans la construction d'un monde plus équitable, plus inclusif et plus durable<sup>11</sup>,

**Accueillant favorablement** le thème de la célébration cette année, libellé **L'Intelligence artificielle (IA) et l'éducation : préserver l'autonomie dans un monde automatisé**, thème qui

propose une réflexion sur le pouvoir de l'éducation pour permettre aux personnes et aux communautés de naviguer, de comprendre et d'influencer le progrès technologique, car à mesure que les systèmes pilotés par l'informatique et l'IA deviennent plus sophistiqués, les frontières entre l'intention humaine et l'action automatisée s'estompent souvent, ce qui soulève des questions essentielles sur la manière de préserver, de redéfinir et, idéalement, d'élever l'action humaine à l'ère de l'accélération technologique<sup>12</sup>,

**Reconnaissant** que « sans une éducation inclusive, équitable et de qualité, ainsi que des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l'égalité des genres [ni] à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes »<sup>13</sup>,

**Relevant**, à la suite de Farida SHAHEED, Rapporteur spécial sur le Droit à l'éducation, lors des 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> séances plénières de la 79<sup>e</sup> session de la Troisième Commission en charge des questions sociales, humanitaires et culturelles des Nations Unies tenue le 24 octobre 2024 à son Siège à New York aux États-Unis d'Amérique, qui a affirmé que « l'éducation [est] un bien commun public et librement accessible à tous »<sup>14</sup>,

**Relevant également** que, selon l'UNESCO, l'« éducation » apparaît comme un droit inaliénable de l'être humain ; un processus qui dure toute la vie et concerne l'ensemble de la société, au cours duquel chaque personne apprend et développe son plein potentiel, l'ensemble de sa personnalité, son sens de la dignité, ses talents et ses aptitudes mentales et physiques, au sein et au profit des communautés et des écosystèmes locaux, nationaux, régionaux et mondiaux<sup>15</sup>,

**Relevant en outre** que, selon l'Organisation internationale de normalisation (ISO), « l'intelligence artificielle [ou IA] est un domaine technique et scientifique consacré aux systèmes techniques qui génèrent des sorties telles que du contenu, des prévisions, des

<sup>10</sup> Cf. UNESCO, « L'éducation transforme la vie », <https://www.unesco.org/fr/education#:~:text=L'UNESCO%20agit%20comme%20chef,d%C3%A9s%20genres%20comme%20principe%20fondamental>, consultée le 10 janvier 2025.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Cf. Nations Unies, « Journée internationale de l'éducation 24 janvier », <https://www.un.org/fr/observances/education-day>, consultée le 6 janvier 2025.

<sup>13</sup> Cf. UNESCO, « Journée internationale de l'éducation », <https://www.unesco.org/fr/international-day-education#:~:text=Le%20th%C3%A8me%20de%20la%20Journ%C3%A9e,d'influencer%20le%20progr%C3%A8s%20technologie>, consultée le 23 décembre 2024.

<sup>14</sup> Cf. Organisation des Nations Unies (ONU), Couverture des réunions et communiqués de presse, « Troisième Commission : le déploiement de l'intelligence artificielle dans l'éducation fait craindre un accroissement 'abyssal' de la fracture numérique », <https://press.un.org/fr/2024/agshc4418.doc.htm>, consultée le 2 janvier 2025.

<sup>15</sup> Cf. UNESCO, *Recommandation sur l'éducation pour la paix et les Droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable*, publiée le 9 octobre 2024, 109 pp., spéc. p. 21.



vue d'améliorer les résultats de l'apprentissage dans un monde interconnecté caractérisé par des changements rapides, notamment à travers :

- la prescription, par le président de la République au gouvernement, lors de son discours du 10 février 2024 à l'occasion de la fête de la jeunesse, de la réduction des frais de scolarité dans les centres de formation professionnelle d'excellence ; ces frais sont passés de 500 000 à 50 000 francs CFA, dans l'optique de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'accéder à une formation de qualité<sup>22</sup> ;
- la tenue, le 5 septembre 2024 à Yaoundé, par le premier ministre, chef du Gouvernement, en présence du ministre délégué à la présidence de la République chargé de la défense, d'une réunion interministérielle en vue de renforcer la protection des élèves et des enseignants dans les établissements, afin de garantir une rentrée scolaire sereine sur toute l'étendue du territoire camerounais en général et, en particulier, dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie à l'insécurité, à l'aube de la rentrée scolaire 2024-2025<sup>23</sup> ;
- la pose de la première pierre de l'infrastructure de connectivité qu'est le Centre d'incubation des innovations et des entreprises digitales à l'Université inter-États Congo-Cameroun de Sangmélina<sup>24</sup> par le ministre de l'Enseignement supérieur (MINESUP) et par le ministre des Finances (MINFI) le 28 février 2024 à Sangmélina, dans la Région du Sud ;
- la validation multisectorielle, le 8 octobre 2024 à Yaoundé, par le ministère de l'Éducation de base (MINEDUB) et le ministère des Enseignements secondaires (MINESEC), en présence de responsables gouvernementaux, de la *Politique nationale d'évaluation inclusive*, avec le chant de l'Hymne national selon une approche inclusive<sup>25</sup> ;
- la signature, par le ministre de l'Éducation de base, ainsi que par celui chargé de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de l'arrêté conjoint n° 124/B1/1464/MINEDUB/MINFOPRA du 30 septembre 2024, portant ouverture d'un test de sélection pour le recrutement de 3 000 instituteurs dans le cadre de

---

<sup>22</sup> Cf. Présidence de la République du Cameroun (PRC), « Message du chef de l'État à l'occasion de la 58<sup>e</sup> édition de la fête de la jeunesse », <https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/7046-message-du-chef-de-l-etat-a-l-occasion-de-la-58eme-edition-de-la-fete-de-la-jeunesse>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>23</sup> Cf. *Actucameroun*, « Rentrée scolaire 2024-2025 : Le Gouvernement met en place un dispositif sécuritaire renforcé », <https://actucameroun.com/2024/09/06/rentree-scolaire-2024-2025-le-gouvernement-met-en-place-un-dispositif-securitaire-renforce/>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>24</sup> Cf. *MINESUP*, « Économie numérique : un centre d'incubation en gestation à l'Université Inter-États Congo-Cameroun de Sangmelima », <https://www.minesup.gov.cm/index.php/2024/02/29/>, le 12 décembre 2024.

<sup>25</sup> Cf. Ministère de l'Éducation de base, « Validation multisectorielle de la politique nationale d'éducation inclusive », <https://www.minedub.cm/validation-multisectorielle-de-la-politique-nationale-d-education-inclusive/>, consultée le 12 décembre 2024.

- la 6<sup>e</sup> phase du Programme de contractualisation des instituteurs de l'enseignement maternel et primaire, au profit des écoles primaires publiques<sup>26</sup> ;
- la fermeture, en août 2024, par le MINESEC et le MINEDUB, de 722 écoles primaires et de 172 établissements secondaires, principalement dans les Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest et du Sud-Ouest, pour défaut de conformité à la réglementation en vigueur<sup>27</sup> ;
  - l'organisation, du 23 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 à Yaoundé, par le ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP), du 4<sup>e</sup> Salon africain de l'éducation (SAED) sous le thème *Jeunesse patriote, pacifique et entreprenante, pour l'unité et la prospérité de l'Afrique* ; Salon dont le but était de renseigner les élèves (du primaire et du secondaire), les étudiants, les enseignants et les parents sur les innovations insufflées par la nouvelle loi du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun<sup>28</sup> ;
  - la rétrocession, par le MINESUP, du Centre de Développement du Numérique universitaire (CDNU)<sup>29</sup> au campus de l'Université de Yaoundé I le 30 avril 2024;
  - l'ouverture officielle par le MINESEC, dès la rentrée scolaire de septembre 2024, des séries « Sciences humaines » et « Arts cinématographiques » au second cycle<sup>30</sup> ;
  - la mise en place, le 1<sup>er</sup> août 2024, par le MINESEC d'un système de matricule unique pour les élèves à partir de la classe de sixième, afin d'assurer la sécurité et la traçabilité des élèves par un système de gestion automatisé, même en cas de changement d'établissement scolaire et de mettre fin aux problèmes de fraude rencontrés jusqu'à présent<sup>31</sup> ;

---

<sup>26</sup> Voir Arrêté conjoint n°124/B1/1464/MINEDUB/MINFOPRA du 30 septembre 2024, portant ouverture d'un test de sélection pour le recrutement de 3.000 instituteurs de l'enseignement maternel et primaire (IEMP). <https://www.minfopra.gov.cm/index.php/fr/publications/2277-arrete-conjoint-n-124-b1-1464-minedub-minfopra-du-30-septembre-2024-portant-ouverture-d-un-test-de-se>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>27</sup> Cf. *Cameroon Tribune*, « Etablissements scolaires clandestins : un nécessaire grand ménage », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/66446/fr.html/etablissements-scolaires-clandestins-un-necessaire-grand-menage>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>28</sup> Cf. Loi n° 2023/007 ; MINESUP, « Salon africain de l'Éducation 2024 : le ministère de l'Enseignement supérieur au rendez-vous des échanges sur les questions d'éducation », <https://www.minesup.gov.cm/index.php/2024/12/02/#:~:text=decembre%20%2C%202024&text=L'esplanade%20de%20l'Hôtel,prospérité%20de%20l'Afrique%20>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>29</sup> Cf. *MINESUP*, « Numérique universitaire : l'Université de Yaoundé I reçoit son Centre de Développement », <https://www.minesup.gov.cm/index.php/2024/05/03/numerique-universitaire-luniversite-de-yaounde-i-recoit-son-centre-de-developpement/>, le 12 décembre 2024.

<sup>30</sup> Cf. *Cameroon Tribune*, « Amélioration du système éducatif : du changement dans le secondaire », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/66681/fr.html/amelioration-du-systeme-educatif-changements-dans-le-secondaire>, consultée le 12 décembre 2024.

- la distribution, du 20 septembre au 30 décembre 2024 dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, par l'association *Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Regional Project (SWEDD)*, de plus de 30 000 kits scolaires et du matériel pour les centres de formation en santé reproductive dans le cadre de la lutte contre la déscolarisation des jeunes filles<sup>32</sup> ;
- l'organisation, le 6 juin 2024 dans les villes de Douala et de Bafoussam d'une *Campagne pour le financement de l'éducation au Cameroun*, sous le thème *La force du public, ensemble on fait école !* par la Fédération camerounaise des Syndicats de l'éducation (FECASE) et par la Fédération des Syndicats de l'enseignement et de la recherche (FESER), avec le soutien du *Groupe de haut de niveau des Nations Unies sur la profession enseignante*<sup>33</sup> ;

**La Commission accueille favorablement** le décret présidentiel n° 2024/106 du 9 avril 2024 portant nomination de nouveaux recteurs dans certaines universités d'État – en vue, entre autres, de leur redynamisation, y compris à travers la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'utilisation du numérique – notamment dans les universités de Bertoua, de Yaoundé 1 et de Yaoundé 2 ;

**La Commission se réjouit** de la tenue, le 14 mai 2024 à Hilton Hôtel de Yaoundé, de la troisième Session du Comité national de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (CNSE/SND30), sous la présidence du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), avec la participation des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ;

**La Commission se félicite** de la signature, le 23 décembre 2024, entre l'Université de Maroua et la Mission d'études pour l'aménagement et le développement de la Région de l'Extrême-Nord (*MEADEN*), d'une convention de 571 millions de francs CFA, dans le cadre de la formation des étudiants de l'Université de Maroua, spécialement des jeunes filles, à travers des bourses d'études octroyées dans les domaines de *l'agriculture irriguée*, afin de les encourager à s'intéresser davantage à l'agriculture de seconde génération ;

\*\*\*

**La Commission reste profondément préoccupée** par la persistance des violations du droit à l'éducation observées, notamment :

<sup>31</sup> Cf. *Cameroon Tribune*, « Paiement des frais de scolarité : et voici le matricule unique », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/66390/fr.html/paiement-frais-de-scolarite-voici-le-matricule>, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>32</sup> Cf. *Cameroon Tribune*, « La Sweed vise l'accélération de la transition démographique », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/67827/fr.html/-le-sweed-vise-lacceleration-de-la-transition-demographique->, consultée le 12 décembre 2024.

<sup>33</sup> Cf. *L'Internationale de l'Éducation (IE)*, « Campagne pour le financement de l'éducation au Cameroun : un nouveau souffle pour la transformation de l'éducation », <https://www.ei-ie.org/fr/item/28695:campagne-pour-le-financement-de-leducation-au-cameroun-un-nouveau-souffle-pour-la-transformation-de-leducation>, le 12 décembre 2024.

- la grève entamée depuis le 6 janvier 2025 par certains enseignants du supérieur suivant le mot d'ordre du Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNES) ; l'objectif étant d'obtenir le paiement total de leur dette académique ainsi que celui de la quatrième tranche de l'année 2024 de l'allocation spéciale pour la modernisation de la recherche<sup>34</sup> ;
- le mot d'ordre de grève annoncé le 15 janvier 2025 pour le 16 janvier 2025 par le Syndicat des enseignants du Cameroun (SYNECAM) qui dénonce
  - le non-respect des hautes instructions du Chef de l'État [relatives à] la poursuite du dialogue avec les syndicats d'enseignants concernant la prise en compte de leurs aspirations et de leurs préoccupations ;
  - le non-respect des engagements pris par le Gouvernement concernant l'annonce de la tenue du *Forum national de l'éducation* ;
  - la non-signature du *statut spécial de l'enseignant* ;
  - la non-automatisation effective des actes de carrière ;
  - le non-paiement en totalité de la dette due aux enseignants du secondaire<sup>35</sup> ;
- des tentatives de détournement des primes de l'excellence 2022-2023 octroyées aux meilleurs étudiants de l'Université de Maroua par des membres du personnel administratif non identifiés ; des tentatives de détournement qui ont été dénoncées par les étudiants au cours d'un mouvement d'humeur le 20 décembre 2024 au sein de ladite Université, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord ;
- des inondations dévastatrices survenues le 19 septembre 2024 dans cette Région, qui ont occasionné la destruction de 262 écoles primaires et secondaires, perturbant gravement l'accès de 103 906 élèves et 1 514 enseignants aux services éducatifs ;
- la manifestation qui s'est déroulée le 9 septembre 2024 au Lycée de Moutourwa dans le Département du Mayo-Kani, suite au détournement des frais d'examens officiels de l'année scolaire 2023-2024 par l'un des responsables de cet établissement scolaire, privant ainsi plusieurs élèves de la possibilité de passer les épreuves d'examen ;

**La Commission relève également, pour le regretter,** qu'au terme de l'exploitation du *Rapport d'analyse de l'Annuaire statistique du secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun de 2022* publié en juin 2024 par l'Institut national de la statistique (INS), seuls trois enfants sur quatre (soit 75 % des enfants) qui entrent au primaire accèdent à la dernière année de ce cycle<sup>36</sup>, à savoir le Cours moyen 2<sup>e</sup> année (CM2) ;

<sup>34</sup> Cf. *Actu Cameroun*, « Grève dans les universités publiques du Cameroun : voici ce que réclament les enseignants », <https://actu.cameroun.com/2025/01/08/ greve-dans-les-universites-publiques-du-cameroun-voici-ce-que-reclament-les-enseignants/>, consultée le 20 janvier 2025.

<sup>35</sup> Cf. *Actu Cameroun*, « Éducation : le Syndicat des enseignants du Cameroun annonce une grève générale pour une durée indéterminée », <https://actu.cameroun.com/2025/01/16/education-le-syndicat-des-enseignants-du-cameroun-annonce-une-greve-generale-pour-une-duree-indeterminee/>, consultée le 20 janvier 2025.

<sup>36</sup> Cf. *Data Cameroun*, « Éducation : au Cameroun, seuls trois enfants sur quatre au primaire accèdent à la dernière année », <https://data.cameroun.com/education-au-cameroun-seuls-3-enfants-sur-4-au-primaire-accedent-a-la-derniere-annee/>, consultée le 6 janvier 2025.

*La Commission reste préoccupée* par le défaut d'électricité et d'Internet dans les zones rurales ou enclavées et par l'accès difficile des apprenants à ces approvisionnement et fourniture ; les résultats de la 5<sup>e</sup> enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM5) réalisée en 2022 et publiés par l'INS en mai 2024, montrent en effet que le taux d'accès à l'électricité en zone urbaine est de 87,6 % contre 28,4 % en zone rurale<sup>37</sup>, causant ainsi un impact négatif sur la mise en œuvre des enseignements à distance et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, y compris pour ce qui est de la formation continue dans ces localités ;

\*\*\*

*La Commission relève* que sur les 220 recommandations acceptées par l'État à l'occasion de l'adoption du *Rapport du passage du Cameroun* au 4<sup>e</sup> cycle de l'Examen périodique universel (EPU) le 26 mars 2024, 14 sont relatives à l'éducation transformatrice et de qualité ainsi qu'à l'inclusion des étudiants, du personnel enseignant, des chercheurs déplacés, des réfugiés et des autres apprenants, parmi lesquelles six sont en consonance avec la thématique de l'édition 2025 de la Journée internationale de l'éducation (JIE) et ont été ventilées par la CDHC aux structures de l'État, aux partis politiques ainsi qu'aux organisations de la société civile (OSC), chacune en ce qui la concerne, de la manière suivante :

- la recommandation invitant « à renforcer les politiques existantes et à adopter de nouvelles mesures pour faire en sorte que le droit à l'éducation soit garanti pour tous sans aucune distinction, [de même que l'accès et l'utilisation à bon escient de l'IA] », qui a été adressée aux Services du premier ministre chef du Gouvernement, au MINESEC, au MINEDUB, ainsi qu'au ministère des Affaires sociales (MINAS) ;
- la recommandation invitant à « continuer à renforcer les mesures prises à l'échelle nationale et la coopération internationale pour promouvoir une éducation de qualité pour tous », ce qui inclut également l'accès à l'IA et son utilisation responsable, qui a été adressée au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP), au ministère des Relations extérieures (MINREX), au MINESUP, au MINESEC, au MINEDUB, au ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL) ainsi qu'au ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC) ;
- la recommandation invitant à « redoubler d'efforts pour garantir l'accès à l'éducation, [y compris en utilisant ou en tenant compte des possibilités offertes par l'IA] pour tous les enfants, y compris ceux touchés par un conflit », adressée au ministère de l'Administration territoriale (MINAT), au MINEDUB, au MINESEC, au MINDDEVEL et au ministère de la défense (MINDEF) ;

---

<sup>37</sup> Cf. *Ecomatin*, « Cameroun : le faible financement ralentit le taux d'accès à l'électricité en zones rurales (28,4%) », <https://ecomatin.net/cameroun-le-faible-financement-ralentit-le-taux-dacces-a-lelectricite-en-zones-rurales-284>, consultée le 20 janvier 2025.

- la recommandation exhortant à « *garantir l'accès à l'éducation [y compris à l'IA] pour tous les enfants, notamment dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest* », adressée au MINESUP, au MINESEC, au MINEDUB, au MINJEC, au MINDEF ainsi qu'aux partis politiques ;
- la recommandation incitant à « *poursuivre les efforts visant à garantir l'accès à l'éducation [y compris à l'IA], à tous les niveaux en développant les infrastructures scolaires, en fournissant des outils pédagogiques et des manuels scolaires et en consolidant les effectifs d'enseignants* », adressée au MINAT, au ministère de la Santé publique (MINSANTE), au MINESUP, au MINESEC, au MINEDUB, au ministère des Marchés publics (MINMAP) ainsi qu'au MINJEC ;
- la recommandation invitant à « *continuer à développer des programmes scolaires et des programmes de formation technique et professionnelle [incluant l'initiation et l'exploitation responsable de l'IA], afin de répondre aux demandes et aux tendances du marché, ainsi qu'aux besoins et intérêts de tous les apprenants, y compris les groupes défavorisés et marginalisés* », adressée au MINESUP, au MINESEC, au MINEDUB, au MINJEC, au MINAS, ainsi qu'au MINEFOP ;

**La Commission exhorte** tous les acteurs du secteur éducatif, y compris « *les autorités locales et régionales, les établissements et institutions d'enseignement, les organisations de la société civile, le secteur privé, [...] les médias ainsi que tous les enfants jeunes et adultes et les membres de leur famille* » à s'approprier la Recommandation sur l'éducation pour la paix, les Droits de l'homme et le développement durable adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, lors de ses assises du 7 au 22 novembre 2023 et certifiée le 9 octobre 2024, qui vise à édifier « *des sociétés pacifiques, justes, égales, équitables, solidaires, inclusives, démocratiques, saines et durables* » ;

**La Commission réitère** ses recommandations formulées au Gouvernement à l'occasion de la JIE en 2024 :

- de poursuivre activement le *dialogue ouvert* pour la résolution des préoccupations du personnel enseignant et de l'éducation, afin d'éviter des pertes d'apprentissage, de les encourager à plus de professionnalisme et à tirer parti du potentiel des « *nouvelles avancées et des nouveaux enjeux du contexte éducatif* » (UNESCO) à l'ère de l'intelligence artificielle, dans un environnement respectueux des Droits de l'homme ;
- d'accroître davantage l'offre en infrastructures universitaires ;
- de rendre obligatoires les stages professionnels en vue de la professionnalisation de la formation des étudiants dans les universités d'État et dans les instituts privés d'enseignement supérieur ;
- de poursuivre l'amélioration continue des dispositifs sécuritaires dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour mieux protéger

les élèves, les enseignants et les infrastructures scolaires contre les attaques des terroristes ;

- de renforcer l'aide humanitaire aux personnes déplacées internes et de faciliter davantage le retour des réfugiés étrangers dans leurs pays d'origine ;

***La Commission recommande spécifiquement :***

*au ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation* de faciliter le retour au Cameroun de jeunes diplômés disposant de prérequis nécessaires dans les domaines des technologies et de l'industrie, pour redynamiser le développement d'infrastructures et permettre à l'intelligence artificielle de soutenir une éducation de qualité ;

*au MINESUP, au MINESEC, au MINEDUB ainsi qu'aux centres de formation publics et privés*

- de prendre des mesures transformatrices en mettant à la disposition des élèves, des étudiants et des autres apprenants des programmes de formation adéquats intégrant l'*E-learning* et les nouvelles possibilités offertes par le numérique – y compris l'intelligence artificielle – pour un accès de tous aux savoirs, au savoir-faire, au savoir être et au savoir devenir universels dans toutes les écoles et les établissements publics et privés ainsi que dans toutes les universités et grandes écoles ;
- de former les enseignants à l'usage de l'IA, de mettre à leur disposition du matériel informatique et les applications adéquates pour cette formation et de les encourager à leur utilisation pour plus d'efficacité dans l'*évaluation différenciée* des apprenants, afin d'alléger leur charge de travail et de mieux lutter contre l'utilisation frauduleuse de l'IA par les apprenants ;

*au ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)* d'étendre davantage son réseau de télécommunications, spécialement dans les zones reculées ne disposant pas d'équipements adéquats et de faire construire des bibliothèques numériques dans les 10 Régions, pour une alphabétisation numérique de tous les citoyens, quel que soit leur âge, dans le but de développer des compétences innovantes dans des domaines variés à travers le pays ;

*à l'Agence nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)* de veiller à la non manipulation, à lutter davantage contre le harcèlement en ligne des élèves utilisateurs des TIC et à être intransigeant sur la protection en ligne de tous les enfants ;

*aux parents* de veiller à une utilisation éthique de la technologie avec pour objectif d'aider les jeunes à acquérir des connaissances, la sensibilité et les comportements nécessaires pour vivre en harmonie avec les autres, la planète et les technologies, y compris l'IA.

\*\*\*

Pour sa part *la Commission ne ménagera aucun effort* pour continuer à promouvoir le droit à l'éducation par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de missions d'enquête et dans le cadre du traitement des requêtes ou de l'auto-saisine,

*La Commission invite une fois de plus* toute personne victime ou témoin de violation des Droits de l'homme en général – et de la violation du droit à l'éducation en particulier – à la saisir par toutes voies possibles, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523** (c'est gratuit, même sans crédit de téléphone).

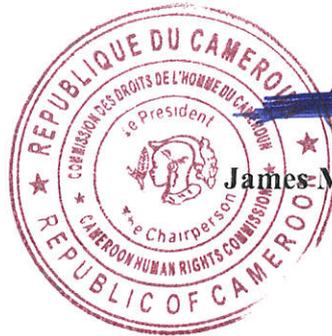
**Adresses utiles de la CDHC.-**

Site web: [www.cdhc.cm](http://www.cdhc.cm)

Comptes *Facebook* et X (ancien *Twitter*): *Cameroon Human Rights Commission*

Compte *WhatsApp* : 691 99 56 90

Fait à Yaoundé, le 23 janvier 2025



**James MOUANGUE KOBILA**